



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2023

<p>DATE DE CONVOCATION : 31 janvier 2023</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p>En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 Pouvoirs : 3</p> <p>Secrétaire de séance : Olivier GRIT</p> <p>Secrétaire auxiliaire : Stéphanie FRADET (GS)</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois, le sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mme Sandrine DECROCK, Maire.</p> <p>Présents : DECROCK Sandrine, MOUSSET Raphaël, GUILLOTEAU Cécile, GRIT Olivier, CHATELIER Nicole, MOUSSET Nadine, HAQUETTE Olivier, FAVREAU Eric, GAUTIER Françoise, MATHE Grégory et GRIT Auguste.</p> <p>Absent excusé avant donné procuration : MORNET Alain pouvoir donné à MOUSSET Raphaël, BONNEAU Marie-Thérèse pouvoir donné à HAQUETTE Olivier et BOURON Stéphanie pouvoir donné à CHATELIER Nicole.</p> <p>Absent non excusé : GUERREIRO Maud.</p>
---	--

A 20h00, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 3 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

Comptables :

03/01/2023	BODET	Remplacement brides de suspension de la cloche 1	850,00	1 020,00
04/01/2023	CONTACT	Buffet vœux municipalité	550,00	550,00
05/01/2023	Yohann Deschamps	Installation blocs de secours modulaires	696,45	835,74
05/01/2023	LES DECOUPES	Remplacement volet maison locative	645,28	774,34
05/01/2023	Manutan Collectivités	Kit drapeau et devise pour l'école	164,90	197,88
06/01/2023	Bureau Vallée	Tampon encreur	9,99	11,99
06/01/2023	Cadactuel	Gobelets réutilisables effigie Girouard	290,00	348,00
09/01/2023	Newleau	Outillage atelier	45,06	54,07
19/01/2023	VM	fourniture entretien	18,76	22,51
19/01/2023	NEWLEAU	Fournitures atelier (vis, écrou, extracteur...)	213,67	256,40
19/01/2023	Yohann Deschamps	Remplacement détecteurs et cellule crépusculaire	563,92	676,70
20/01/2023	VM	Rondin et pied de poteau	225,50	270,60
20/01/2023	MG Imprimerie	Affiches café du dimanche	85,00	102,00
23/01/2023	Castel Motors	kit Lames Iseki	486,00	583,20
24/01/2023	Deslandes	Chariot ménage bâtiment rénové + lavettes pour locations	292,73	351,28
26/01/2023	MAXIPAP	Fournitures de bureau	167,10	200,52
27/01/2023	SARL Crépeau	Réparation chaudière restaurant scolaire	217,46	260,95
27/01/2023	SARL Crépeau	Création robinet puisage modulaire	88,32	97,15
27/01/2023	SIGNAUX GIROD	Panneaux signalisation et fourreaux	466,58	559,90
06/02/2023	APAVE	Attestation réglementaire handicapé modulaire	275,00	330,00
06/02/2023	BODET	Réparation des cloches de l'église	3 065,00	3 678,00
06/02/2023	SARL Crépeau	Changement chauffe eau locatif Mme Barbey	583,07	699,68
06/02/2023	CONTACT	Travaux de débroussaillage	552,97	552,97

Non usage du droit de préemption :

Demandeur	Vendeur	Acquéreur	Adresse du terrain	Date de dépôt	Prix de vente	Surface du bien	Prix au m ²	Date de décision
Étude CHAIGNEAU-MARÉCHAL	ROUSSY Maxime - LE QUEAU Roxanne	Raphaël GRANDEL DE SOUIGNAC	24 rue des Rouges-Gorges	04/01/2023	250 000,00 €	448	558,04 €	04/01/2023

3. SIGNATURE PROTOCOLE AVEC L'ENTREPRISE COLAS

Madame le Maire rappelle que lors de la réception des travaux d'aménagement du centre bourg, la prestation concernant le béton désactivé a été refusée. Le béton présentant des défauts. L'entreprise Colas, titulaire du marché, a, donc, refait le béton. Le résultat était un peu mieux mais pas optimal (différence de matières, pas d'uniformité). Une négociation entre l'entreprise Colas et la commune a donc été ouverte.

Madame le Maire indique qu'un protocole d'accord est envisagé avec l'entreprise COLAS pour solder le marché de la réfection du centre bourg. Afin d'éviter toute procédure judiciaire, il est proposé un accord financier avec l'entreprise qui s'engage à la réalisation de 15 000 € de travaux de voirie en 2023 en compensation du béton désactivé mal exécuté.

Le protocole a été rédigé par un juriste de l'entreprise DCI environnement (maitre d'œuvre). Ce protocole a été relu par Emilien Longin, responsable des marchés publics de la CCPA. Quelques ajouts ont été faits sur ses conseils, comme par exemple « Ce protocole d'accord devra être suivi d'un PV de levée des réserves ». Madame le Maire indique qu'Emilien LONGIN lui a précisé que l'accompagnement pour les marchés des communes fait partie de ses attributions.

Pour faire simple, ce protocole peut s'assimiler à un avoir de 15 000 € HT avec l'entreprise Colas.

Grégory MATHE demande s'il y a une autre solution pour rendre le résultat du béton plus satisfaisant (mise en couleur par exemple).

Madame le Maire lui indique que l'entreprise a effectué un test de ponçage mais que ce dernier n'était pas concluant. La solution serait de tout casser, mais les riverains ne seront pas d'accord.

Olivier GRIT précise que c'est seulement la partie haute de la place qui n'a pas été bien reprise. L'entreprise avait proposé un granaillage et un vernis mais ces solutions n'étaient pas satisfaisantes.

Grégory MATHE ajoute que s'il y a une procédure judiciaire, ça risque d'être très long.

Madame le Maire approuve et indique qu'avec ce protocole d'accord on termine et on solde le tout.

Grégory MATHE demande si les travaux sont couverts par une garantie décennale. Olivier GRIT lui indique que oui les travaux sont bien couverts par la décennale même si le protocole est signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** le protocole d'accord avec l'entreprise COLAS pour un montant de 15 000 € HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents à intervenir.

4. ADHÉSION A TROIS GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LA CCPA

Madame le Maire informe le conseil municipal que la CCPA propose de faire un groupement de commande pour les produits d'entretien, la signalisation horizontale et la signalisation verticale.

Le coordonnateur serait la CCPA qui serait donc en charge de passer le marché public pour toutes les collectivités adhérentes au groupement.

Pour rappel, le Girouard n'adhérait à aucun de ces groupements avant.

Il est proposé d'y adhérer pour les maximums suivants (maxi pour les 3 ans) :

- produits d'entretien : maxi 7 000 €,
- signalisation horizontale : maxi 20 000 €,
- signalisation verticale : maxi 10 000 €.

Nadine MOUSSET demande le montant actuel dépensé sur ces postes là.

Olivier GRIT lui répond que pour la signalisation verticale c'est environ 2 000 € par an, la signalisation horizontale il n'y pas eu de dépense récemment.

Stéphanie FRADET précise que pour les produits d'entretien, le stock étant conséquent, aucun achat n'a été effectué en 2022 pour les produits d'entretien.

Nadine MOUSSET va rappeler à Emilien LONGIN que pour les marchés extincteurs ce serait intéressant de faire un groupement de commande avec la CCPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 13 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- **D'APPROUVER** la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays des Achards, la commune du Girouard et les communes adhérentes pour la passation d'accord-cadre à bons de commande pour des produits d'entretien.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer ladite convention pour un montant maximum de 7 000 € HT sur 3 ans.
- **D'APPROUVER** la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays des Achards, la commune du Girouard et les communes adhérentes pour la passation d'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation horizontale.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer ladite convention pour un montant maximum de 20 000 € HT sur 3 ans.
- **D'APPROUVER** la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays des Achards, la commune du Girouard et les communes adhérentes pour la passation d'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation verticale.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer ladite convention pour un montant maximum de 10 000 € HT sur 3 ans.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés à intervenir.

5. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉPARATION DU CHÂTEAU ET DE SES JARDINS

Madame le Maire indique que des travaux sont à prévoir pour la réparation du Château Gaillard (tourelle, grosse fuite au niveau de la toiture, grilles, porte d'enceinte...).

Le Département a ouvert la possibilité d'une subvention dans le cadre du patrimoine non protégé pour la préservation du patrimoine. Il faut aussi étudier la possibilité de trouver d'autres financeurs.

Certains devis n'ayant pas été reçus, il n'est pas possible pour le moment de délibérer à ce sujet, c'est pourquoi ce point de l'ordre du jour est ajourné et reporté à une séance ultérieure.

6. LA PAROLE AUX COMMISSIONS

Commission restaurant scolaire : Nadine MOUSSET présente l'antigaspi mis en place avec un agent de la CCPA. Tous les outils sont donnés aux chefs. La procédure : on pèse les denrées à la fabrication, on retire les repas non utilisés, on pèse les restes. Après analyse les agents de la CCPA reviendront vers les restaurants scolaires.

Commission passeport du civisme :

Nadine MOUSSET indique que la commission s'est réunie pour valider les actions du prochain passeport du civisme (2023/2026) :

- Devoir de mémoire : participation aux cérémonies des 8 mai et 11 novembre,
- Surfer en toute sécurité : intervention d'un agent de la CCPA en tant que promeneur du net,
- Savoir donner : don de jouet par les enfants à une association caritative,
- Prendre soin de ses aînés : participation au repas des aînés. Réflexion sur comment exploiter les photos prises lors du dernier repas des aînés (exposition ?),
- Préserver son environnement : nettoyage de la nature avec les élus,
- Connaître son patrimoine ; visite du p'tit val Gaillard,
- Se protéger et porter secours : visite de la caserne des pompiers de Nieul,
- Se déplacer en toute sécurité : action retirée du passeport du civisme car déjà au programme scolaire des CM.

Comité syndical Vendée Cœur Océan : le 16 février aura lieu l'élection du prochain président à la place d'Edouard Le Bastière qui a démissionné.

Commission vie associative :

Olivier GRIT rappelle que l'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu le 3 février. Toutes les associations de représentées sauf la chasse et le club de l'amitié. Une nouvelle association de présente : « les habitants de la Gendronnière ».

Bilan animations 2022 :

- ✓ RAB Winter : Peu de participants. De l'avis des personnes présentes, trop de « Métal ». Déficit de 600 €.
- ✓ Fête des voisins : Sur la place de l'église. Bon retour et bonne énergie positive.
- ✓ RAB Summer : Ressenti positif. Baisse de fréquentation. Équilibre du budget avec le sponsoring. Lieu apprécié par l'ensemble des participants et intervenants.
- ✓ Soirée remerciement des bénévoles : 90 à 100 personnes de personnes. Animation avec un intervenant extérieur + Daniel BONNEAU. Très bon retour.
- ✓ Marché de Noël : Pas assez de monde. Déficit de 150 €. Souhait de solliciter la mairie pour une subvention exceptionnelle.
- ✓ Location de matériel : Grosse augmentation pour un montant de 1 200€.

Prévisions animations 2023 :

RAB Winter le 4 mars .

Fêtes des voisins le 26 mai.

RAB Summer : 22 juillet 2023.

Marché de Noël (à voir avec le nouveau bureau).

Café du dimanche.

Licence IV : suite aux questions de l'association, les renseignements ont été pris, par les élus, auprès de la Préfecture : la licence IV ne peut pas être donnée aux associations. Et il faudrait pour la garder, 1 ouverture tous les 5 ans avec un exploitant habilité à avoir une licence IV.

Olivier GRIT a rappelé à cette assemblée générale qu'avant de programmer des manifestations sur les lieux communaux, il est important de faire une demande à la mairie pour avoir la validation de celle-ci. Il est important de fournir à la mairie les statuts des nouvelles associations qui se créent (par exemple « les habitants de la Gendronnière»). Olivier GRIT indique qu'une réunion va être faite avec toutes les associations.

7. QUESTIONS DIVERSES

Plantation et dégradation du verger public : la plantation s'est faite avec les enfants de l'école sur le site du petit Val Gaillard. Les élus étaient représentés par Marie-Thérèse BONNEAU. Les agents techniques ont constaté que plusieurs arbres ont été arrachés et certains coupés. Cette incivilité est condamnée par l'ensemble des élus.

AGENDA :

- Commission RH : 8 février à 20 h
- Commission enfance jeunesse : 9 février à 18h30
- Portes ouvertes du bâtiment rénové : 25 février de 10h à 17h
- Réunion publique : 3 mars à 20 h
- Café du dimanche : 30 avril, 4 juin, 9 juillet, 6 aout, 3 septembre, 8 octobre, 5 novembre, 10 décembre
- Chasse aux œufs de l'APE : 8 avril
- Prochain conseil municipal : mardi 4 avril,

La séance est levée à 21h30.

Le Maire

Sandrine DECROCK



Le secrétaire de séance

Olivier GRIF

